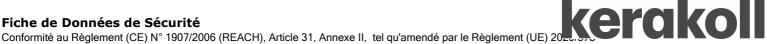
Fiche de Données de Sécurité



BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00

Date de première édition: 06/10/2021 Fiche signalétique du 02/02/2023

révision 5

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00

Code commercial: BC SK0277 .040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Mortier pour ragréages/finitions Usages déconseillés : Données non disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL S.p.A. Via dell'Artigianato, 9

41049 Sassuolo (MODENA) - ITALY

Tel.+39 0536 816511 Fax. +39 0536816581

safety@kerakoll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS): (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245 Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers





2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux. STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger et mention d'avertissement



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Date 16/10/2025 Nom produit **BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00** Page n. 1 de 13 P260 Ne pas respirer les poussières.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P33 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Contient:

chaux hydraulique naturelle (NHL)

Calcium dihydroxide

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Le produit contient des substances qui réagissent avec l'eau créant un mélange avec des caractéristiques caustiques. Ce mélange perd ces caractéristiques au fil du temps jusqu'à la disparition de tout risque lorsque le mortier a complètement

durci. En fonction de la nature et de la quantité de substance, le produit peut présenter un étiquetage de danger comme indiqué au point 2.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
20-24,9 %	chaux hydraulique naturelle (NHL)	CAS:85117-09-5 EC:285-561-1	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	
5-9,9 %	Calcium dihydroxide	CAS:1305-62-0 EC:215-137-3	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	01-2119475151-45

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Date 16/10/2025 Nom produit BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00 Page n. 2 de 13

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

CANADA

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP)

National

Composant	Type LEP	pays	Plafon d	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Compo rtemen t	Remarque
Carbonate de calcium	National	AUSTRALIA		10.000					This value is for inhalable dust containing no asbestos and $<1~\%$ crystalline silica.

10.000

	National	FRANCE	10.000		inhalable aerosol
	National	HUNGARY	10.000		inhalable aerosol
	National	IRELAND	10.000		Inhalable fraction
	National	IRELAND	4.000		Respirable fraction
	National	LATVIA	6.000		
	National	POLAND	10.000		
	National	SWITZERLAND	3.000		respirable aerosol
	National	UNITED STATES OF AMERICA	15.000		total dust
	National	UNITED STATES OF AMERICA	5.000		respirable dust
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	10.000		inhalable aerosol
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	4.000		respirable aerosol
	National	BELGIUM	10.000		
	National	CROATIA	10.000		
	National	NETHERLANDS	10.000		
	National	PORTUGAL	10.000		
	National	SPAIN	10.000		
Calcium dihydroxide	National	AUSTRALIA	5.000		
	National	AUSTRIA	1.000		Inhalable fraction
	National	AUSTRIA C		4.000	Inhalable fraction
	National	BELGIUM	5.000		
	National	CANADA	5.000		Ontario
	National	CANADA	5.000		Quebec
	National	DENMARK	5.000	10.000	
	National	FINLAND	1.000	4.000	
	National	FRANCE	1.000	4.000	Italics type: Indicative statutory limit values; long term and short term: respirable fraction
	National	GERMANY	1.000	2.000	ASG; Long term and short term: inhalable fraction
	National	GERMANY	1.000	2.000	DFG; Long term and short term: inhalable aerosol
	National	HUNGARY	5.000		
	National	IRELAND	5.000		
	National	LATVIA	1.000	4.000	Long term and short term: respirable fraction
	National	NEW ZEALAND	5.000		
	National	ROMANIA	1.000	4.000	Long term and short term: respirable fraction
	National	SINGAPORE	5.000		
	National	SPAIN	5.000		
	National	SWEDEN	1.000	4.000	Long term and short term: respirable fraction
	National	SWITZERLAND	5.000		Inhalable aerosol

Date 16/10/2025 Nom produit BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00 Page n. 4 de 13

National	TURKEY	5.000		
National	UNITED STATES OF AMERICA	5.000		NIOSH
National	UNITED STATES OF AMERICA	15.000		OSHA; inhalable aerosol
National	UNITED STATES OF AMERICA	5.000		OSHA; respirable aerosol
National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	5.000		Inhalable fraction
National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	1.000		Respirable fraction
National	ITALY	1.000	4.000	
National	ARGENTINA	5.000		
National	KOREA, REPUBLIC OF	5.000		
National	INDONESIA	5.000		
National	PORTUGAL	5.000		
National	SOUTH AFRICA	5.000		
National	TAIWAN, PROVINCE OF CHINA	5.000		
National	BULGARIA	1.000	4.000	
National	CZECHIA	1.000	4.000	
National	CROATIA	1.000	4.000	Long term and short term: respirable dust
National	ESTONIA	1.000	4.000	
National	ICELAND	1.000	4.000	
National	LITHUANIA	1.000	4.000	
National	NORWAY	1.000	4.000	
National	NETHERLANDS	1.000	4.000	
National	SLOVAKIA	1.000	4.000	
National	SLOVENIA	1.000	4.000	
National	RUSSIAN FEDERATION		2.000	
National	POLAND	2.000	6.000	Long term and short term: inhalable fraction
National	POLAND	1.000	4.000	Long term and short term: respirable fraction
ACGIH	NNN	5.000		Eye, URT and skin irr
UE	NNN	1.000	4.000	Respirable fraction
National	BELGIUM	10.000		
National	HUNGARY	10.000		
National	SPAIN	10.000		Inhalable aerosol
National	SWITZERLAND	3.000		Respirable aerosol
National	UNITED STATES OF AMERICA	15.000		OSHA: Total dust

Date 16/10/2025 Nom produit BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00 Page n. 5 de 13

Limestone

	National	UNITED STATES OF AMERICA	5.000		OSHA: Respirable dust
	National	UNITED STATES OF AMERICA	10.000		NIOSH: total dust
	National	UNITED STATES OF AMERICA	5.000		NIOSH: Respirable aerosol
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	10.000		Inhalable aerosol
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	4.000		Respirable aerosol
	National	CROATIA	10.000		
	National	FRANCE	10.000		
	National	NETHERLANDS	10.000		
	National	PORTUGAL	10.000		
Kaolin	National	AUSTRALIA	10.000		This value is for inhalable dust containing no asbestos and $< 1\%$ crystalline silica.
	National	BELGIUM	2.000		
	National	CANADA	2.000		Canada Ontario. Respirable aerosol. The value for this particulate matter containing no asbestos and < 1 percent crystalline silica.
	National	CANADA	5.000		Canada Québec
	National	DENMARK	2.000	4.000	Respirable aerosol
	National	FINLAND	2.000		Respirable fraction
	National	FRANCE	10.000		Respirable aerosol
	National	IRELAND	2.000		·
	National	SWITZERLAND	3.000		Respirable aerosol
	National	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	2.000		Respirable aerosol
	National	POLAND	10.000		inhalable fraction
chlorure de sodium	National	LATVIA	5.000		
	National	LITHUANIA	5.000		
Liste des composa	ints conten	us dans la formule a	vec une valeur PN	IEC	

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC							
Compos	ant	N° CAS	Limite PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarques	
chaux hyo naturelle	draulique (NHL)	85117-09-5	574.000 μg/l	Eau douce			
			574.000 μg/l	rejets intermittents (eau douce)			
			374.000 μg/l	Eau marine			
			374.000 μg/l	rejets intermittents			
Date	16/10/2025	Nom produit		BIOCALCE INTON	IACHINO TIPO 00		

(eau marine)

3.511 Micro-

mg/l organismes dans

les traitements des eaux usées

1262. sol 000 mg/kg

Calcium dihydroxide

1305-62-0 490.000 Eau douce

μg/l

490.000 rejets

µg/l intermittents
 (eau douce)

320.000 Eau marine

μg/l

3.000 Micro-

mg/l organismes dans

les traitements des eaux usées

1080. sol 000 mg/kg

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Composant	N° CAS	eur	Travaill eur profess ionnel	mmate		Fréquence d'exposition	Remarques
chaux hydraulique naturelle (NHL)	85117-09-5		1.000 mg/m³	1.000 mg/m³	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques	
				4.000 mg/m³	Cutanée humaine	Court terme, effets systémiques	
Calcium dihydroxide	1305-62-0		1.000 mg/m³	1.000 mg/m³	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux	
				4.000 mg/m³	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux	

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protections latérales.

Protection de la peau:

Chaussures de sécurité .

Protection des mains:

Le néoprène, le caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire:

Filtre à particules P2.

Risques thermiques:

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

N.A.

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide Couleur: blanc Odeur: inodore Seuil d'odeur: N.A.

pH: >=12.50 <=12.80 Remarques : 1%

Viscosité cinématique: N.A. Point de fusion/congélation: N.A. Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Point d'éclair: Not Applicable

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion: N.A.

Densité des vapeurs: N.A. Pression de vapeur: N.A. Densité relative: 0.74 g/cm3 Hydrosolubilité: légèrement soluble

Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A. Température d'auto-inflammation: N.A. Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = 0 %; 0 g/l

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A. Conductivité: N.A.

Taux d'évaporation: N.A. Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Informations toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2(H315)

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire Le produit est classé: Eye Dam. 1(H318)

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules

germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains Le produit est classé: STOT SE 3(H335)

organes cibles - exposition unique

i) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles – exposition

répétée

Date 16/10/2025 Nom produit BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00 Page n. 8 de 13

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

chaux hydraulique naturelle (NHL)

a) toxicité aiguë

LD50 Orale Rat > 2000.00 mg/kg

LC50 Inhalation de poussières Rat > 6.04 mg/l 4h

LD50 Peau Lapin > 2500.00 mg/kg 24h Irritant pour la peau Lapin Positif 4h

b) corrosion

cutanée/irritation cutanée

Irritant pour les yeux Lapin Oui

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

réspiratoire ou cutanée

d) sensibilisation

Sensibilisation de la peau Negatif

Mouse

g) toxicité pour la reproduction

Dose Sans Effet Nocif Observé Orale >= 400.00 mg/kg

Mouse

Calcium dihydroxide

a) toxicité aiguë

LD50 Orale Rat > 2000.00000 mg/kg

LC50 Inhalation de poussières Rat > 6.04000 mg/l

4h

LD50 Peau Lapin > 2500.00000 mg/kg

b) corrosion

cutanée/irritation cutanée

Irritant pour la peau Lapin Positif Irritant pour les yeux Lapin Oui

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée Sensibilisation de la peau Negatif

f) cancérogénicité

Carcinogénicité Orale Rat = 517.00000 mg/kg

NOAEL

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
chaux hydraulique naturelle (NHL)	CAS: 85117-09- 5 - EINECS: 285-561-1	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons rainbow trout = 50.60 mg/L 96h ,,OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 49.10 mg/L 48h OECD 202
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Crangon septemspinosa = 32.00 mg/L - 14days
		c) Toxicité terrestre : NOEC Vers Eisenia fetida = 2000.00 mg/kg
		e) Toxicité pour les plantes : EC10 = 1080.00 mg/kg
Calcium dihydroxide	CAS: 1305-62-0 - EINECS: 215- 137-3	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons rainbow trout = 50.60000 mg/L 96h

Date 16/10/2025 Nom produit **BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00** Page n. 9 de 13

- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia magna = 49.10000 mg/L 48h
- b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Crangon septemspinosa = 32.00000 mg/L 48h 14days
- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 184.57000 mg/L 72h ,,OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
- a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Sludge activated sludge = 300.40000 mg/L 3h ,,OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test
- c) Toxicité terrestre : NOEC Vers Eisenia fetida = 2000.00000 mg/kg ,,OECD Guideline 207 (Earthworm, Acute Toxicity Tests)
- c) Toxicité terrestre : EC10 soil microorganisms = 4000.00000 mg/kg ,,Guideline: BBA VI, 1-1 (1990) under consideration of OECD 216 (2000) and OECD 217 (2000).

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NΔ

12.4. Mobilité dans le sol

NΑ

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée

Un code de déchet selon la liste européenne des déchets (EURAL) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

HP 4: Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires; HP 5: Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: N/A IATA-Nom d'expédition: N/A IMDG-Nom d'expédition: N/A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: N/A
IATA-Classe: N/A
IMDG-Classe: N/A

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: N/A IATA-Groupe d'emballage: N/A IMDG-Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: N/A

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

Date 16/10/2025 Nom produit BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00 Page n. 10 de 13

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

ADR Limited Quantities: N/A
ADR Excepted Quantities: N/A

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: N/A IATA-Avion CARGO: N/A IATA-Etiquette: N/A

IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG):

IMDG-Arrimage et manutention: N/A

IMDG-Ségrégation: N/A
IMDG-Danger subsidiaire: N/A
IMDG-Dispositions particulières: N/A

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

NWG: Sans danger

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

 Date
 16/10/2025
 Nom produit
 BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00
 Page n. 11 de 13

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
Code	Classe de danger et catégorie de	Description
	danger	
3.2/2	danger Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.2/2 3.3/1		Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification		
3.2/2	Méthode de calcul		
3.3/1	D'après les données d'essais (pH)		
3.8/3	Méthode de calcul		

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

Date 16/10/2025 Nom produit BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00 Page n. 12 de 13

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

 Date
 16/10/2025
 Nom produit
 BIOCALCE INTONACHINO TIPO 00
 Page n. 13 de 13



Scénario d'exposition, 24/06/2021

Identité de la substance	
	Calcium dihydroxide
n° CAS	1305-62-0
n° EINECS	215-137-3
Numéro d'enregistrement	01-2119475151-45

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9a, PC9b, PC15)

1. ES 1 Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Produits divers (PC9a, PC9b, PC15)

1 1	CECT	ואטוי	DE	TITDE
1.1	SECI	IUIV	UE	TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures - Utilisation dans la mousse dure, les revêtements ainsi que dans les colles et mastics
Date - révision	24/06/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b) - Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)

Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c - ERC8f
Scénario contribuant Salarié	
CS2 Transfert de matériel	PROC8a
CS3 Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Rouleau et peinture	PROC10
CS4 Opérations de mélange - Manuel	PROC19

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans
l"environnemen

Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (FRC8c FRC8f)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, empoussièrement moyen

Pression de la vapeur:

< 1E-05 Pa

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Catégories de processus	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des
	installations non spécialisées (PROC8a)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, empoussièrement moyen

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée:

Durée d'exposition <= 480 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Veiller à ce que le personnel d''exploitation soit entraîné pour minimiser l''exposition. Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales. Ne pas ingérer. Aspiration locale	Inhalation - efficacité minimale de: 72 %
Aspiration locale	

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

Temperature: Comprend l'application par une température ambiante.

Parties du corps exposées:

On suppose qu'un contact cutané éventuel se limite à la partie supérieure du corps.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques Les obligations énoncées dans l'article 37, paraphe 4 du règlement Reach ne sont pas pertinentes.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques:

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Ouvrir les portes y fenêtres. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

1.2. CS3: Scénario contribuant Salarié: Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Rouleau et peinture (PROC10)

Catégories de processus

Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, empoussièrement moyen

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée:

Durée d'exposition <= 480 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

Ne pas ingérer.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Pertinent pour les utilisations intérieures / extérieures

Usage professionnel

Temperature: Comprend l'application par une température ambiante.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques Les obligations énoncées dans l'article 37, paraphe 4 du règlement Reach ne sont pas pertinentes.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques:

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

1.2. CS4: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Manuel (PROC19)

Catégories de processus

Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, empoussièrement moyen

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Duráa

Durée d'exposition <= 240 min

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

Ne pas ingérer.

Aspiration locale

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d''air par heure).

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Utiliser une protection oculaire adaptée.

Porter des équipements de protection du visage appropriés.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Utilisation à l''extérieur

Usage professionnel

Temperature: Comprend l'application par une température ambiante.

Parties du corps exposées:

On suppose qu'un contact cutané éventuel se limite à la partie supérieure du corps.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques Les obligations énoncées dans l'article 37, paraphe 4 du règlement Reach ne sont pas pertinentes.

Consignes complémentaires en matière de bonnes pratiques:

Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Ouvrir les portes y fenêtres. Éviter les fuites et la pollution des eaux / du sol due aux fuites.

1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

objectif de protection	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
terre	N/A	N/A	= 0.65

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Transfert de matériel (PROC8a)

Voie d"exposition, Effet pour la santé, Indice d"exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation	< 1 mg/m ³	MEASE	N/A

1.3. CS3: Scénario contribuant Salarié: Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Rouleau et peinture (PROC10)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation	< 1 mg/m ³	MEASE	N/A

Consignes supplémentaires en matière d'estimation de l'exposition:

Si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374.

1.3. CS4: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Manuel (PROC19)

Voie d'exposition, Effet pour la santé, Indice d'exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation	< 1 mg/m ³	MEASE	N/A

1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s''il opère à l''intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition, 08/06/2021

Identité de la substance		
	Lime (chemical), hydraulic	
n° CAS	85117-09-5	
n° EINECS	285-561-1	

Tables des matières

1. **ES 1** Durée de vie utile - employés; Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique: Articles de grande superficie (AC4a)

1. ES 1 Durée de vie utile - employés; Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique: Articles de grande superficie (AC4a)

1	1	SF	CT	IO	N	DF	TI	TRF

Nom du scénario d'exposition	Applications dans la construction routière et dans le bâtiment - Usage professionnel de nettoyants pour le nettoyage et l'entretien de sols - Agent poisseux
Date - révision	20/05/2021 - 1.0
Étape du cycle de vie	Durée de vie utile - employés
Groupe principal d"utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d"utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler (PC9b) - Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a) - Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1) - Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)
Catégories d''articles	Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique: Articles de grande superficie (AC4a)

Scénario contribuant Environnement

CS1 Dégagement faible dans l'environnement

ERC2

Scénario contribuant Salarié

CS2 Opérations de mélange - Surfaces - Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Remplissage et préparation d''équipement en provenance de barils et conteneurs

PROC8b - PROC9 - PROC26

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement: Dégagement faible dans l''environnement (ERC2)

Catégories de rejet dans l''environnemen

Formulation dans un mélange (ERC2)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, concentration de poussières très élevée

Pression de la vapeur:

< 1E-05 Pa

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Surfaces - Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs (PROC8b, PROC9, PROC26)

Catégories de processus

Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante (PROC8b, PROC9, PROC26)

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Solide, concentration de poussières très élevée

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée:

Durée d'exposition <= 240 min

Fréauence:

Fréquence d'usage = 8 h/incidence

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (1 à 3 changements d''air par heure). Ne pas ingérer.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Équipement de protection individuelle

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

Port d'une protection respiratoire conforme EN140.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Utilisation à l''intérieur Usage professionnel

Temperature: Comprend l'application par une température ambiante. 23°C

1.3 Estimation d''exposition et référence à sa source

1.3. CS2: Scénario contribuant Salarié: Opérations de mélange - Surfaces - Mise en bouteille de et arrosage avec des conteneurs - Application manuelle - Peintures au doigt, craies, adhésifs - Remplissage et préparation d'équipement en provenance de barils et conteneurs (PROC8b, PROC9, PROC26)

Voie d"exposition, Effet pour la santé, Indice d"exposition	Degré d''exposition	Méthode de calcul	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
par inhalation, local, à court terme	< 1 mg/m³	MEASE	N/A

Consignes supplémentaires en matière d'estimation de l'exposition:

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne permettent pas de déduire un DNEL pour effets irritants sur la peau.

1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d''exposition:

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.